

N°592

du 05
AVRIL
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Pour une meilleure gestion
des espaces publics

**Le projet PEUL
canalise les
activités
commerciales sur
la frontière d'Aflao**

P.3 Sur une plainte de Agetur-Togo liée au marché de construction de 39 salles de classe du Projet PERI

Les entreprises ECOAT et SOTAF exclues pour usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution de travaux

P.7

Economie

**Trop de
vendeurs tuent
le commerce**



Alaoui Momboza, Directeur Général de l'AGETUR-TOGO

P.4

En glissement
annuel en février

**Hausse généralisée de
l'indice *Produits
alimentaires* sur les
marchés de la capitale**

P.4

Pour la relance du secteur touristique

**Remettre les sites d'accueil
aux normes et les agréer**

* Les tours opérateurs recommencent à proposer la destination
Togo dans leur catalogue

P.3

Après l'indemnisation des familles et la
solution au réseau de la TdE

**Le chantier Colombe de la Paix-
Lagune de Bè va enfin reprendre**

**epiq
nation
FRIDAY**

Promo flash 5 avril !
50 SMS vers Moov de 00h00 à 23h59.
Pour souscrire, tape *143*25# (coût : 50 F)
Pour consulter le nombre de SMS restants, tape *101*8#

Pour devenir EPIQ, tape *143*1# (coût : 100 F).
Tu n'as pas encore Moov? Récupère-toi vite une puce Moov !

Moov no limit

etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com





Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)
 MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE,
 L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE CLIMATISEURS, COMPRESSEURS ET ACCESSOIRES POUR LES ESPACES TELECOMS
 ET LES SERVICES REGIONAUX DES TELECOMS**

Date de lancement de l'Avis : **29 Mars 2013**

Appel d'Offres National N°048./TGT/DG/ DML/ PRMP

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les prestations suivantes :

Lot 1 : Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Sokodé, de Kara et de Dapaong

Lot 2 : Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Lomé, d'Aného, de Tsévié, et d'Atakpamé

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228. 22 21 44 01, 22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

3. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;

b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;

d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;

e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;

f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;

g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA :

a) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;

b) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

Les exigences financières sont :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;

- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

Les exigences techniques pour concourir au présent marché sont :

- Fournir la preuve de réalisation d'un marché similaire ;

- Fournir l'attestation du fabricant pour les climatiseurs ;

- Fournir la liste d'une équipe de techniciens dont le chef disposerait d'une expérience professionnelle minimale de deux (02) ans dans l'installation des climatiseurs et justifierait de la réalisation d'un marché similaire.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

4. L'ensemble des acquisitions est reparti en 2 lots.

5. Les offres, présentées sous plis fermés, devront être accompagnées d'une garantie de soumission conformément au tableau ci-après:

Lots	Garantie de soumission
Lot 1	810.000F CFA
Lot 2	1.290.000F CFA

Un candidat peut soumissionner à l'ensemble des lots. Il peut également être attributaire des deux lots.

6. Le délai d'exécution du marché est de 4 mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté

BP : 333 Lomé – Togo

Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01

Télex : 5245 TG

Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : spdggt@togotel.net.tg

Site Web : www.togotelecom.tg.

8. Les offres, rédigées en langue française doivent être déposées, sous plis fermés, au plus tard le **30 avril 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

9. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

10. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **30 avril 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

11. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant, et qui satisfait aux conditions de qualifications requises.

Le Directeur Général,
Pétchétiadi BIKASSAM

Sur une plainte de Agetur-Togo liée au marché de construction de 39 salles de classe du Projet PERI

Les entreprises ECOAT et SOTAF exclues pour usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution de travaux

Pater Late

La pratique est courante. Des entreprises locales filent du mauvais génie pour prétendre à l'argent public. Mais ça fait mal lorsqu'on est pris dans le filet. Le Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics est saisi en formation disciplinaire des faits de production de fausses attestations de bonne fin d'exécution et de présentation de faux bilans par les entreprises ECOAT et SOTAF dans le cadre de l'appel d'offres national lancé le 12 juin 2012 par l'Agetur-Togo pour des travaux de construction de 39 salles de classe du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI, lots n°1, 2 et 3).

Et pour cause, à l'évaluation des offres, l'autorité contractante a émis des doutes sur l'authenticité de certaines pièces produites. Elle saisit les ONG Sar Afrique et Parrains Monde pour qu'elles en certifient ou en infirment l'authenticité. Patatras ! Le directeur exécutif de Sar Afrique atteste n'avoir jamais travaillé avec l'entreprise ECOAT, donc les attestations présumées être délivrées par lui sont fausses. Le directeur de Parrains Monde, lui, avance que sa structure n'intervient que dans le domaine agricole et ne reconnaît pas avoir délivré à SOTAF une attestation de bonne fin d'exécution pour la construction de dix magasins de stockage. D'où la plainte de l'Agence d'exécution des travaux urbains (Agetur-Togo) qui est liée au projet PERI, depuis février 2011, par la convention de maîtrise d'ouvrage délégué pour la construction en zones urbaines de 68 bâtiments scolaires de 3 classes.

A l'Autorité de régulation des marchés publics, on a vite vu des faits de faux et d'usage de faux punis par les articles 51 et 132 du Code des marchés publics. Et il est constaté que les chiffres d'affaires des trois dernières années présentées par SOTAF (2011 : 41,26 millions ; 2010 : 44,44 millions ; 2009 : 45 millions) sont très faibles par rapport aux montants indiqués sur certaines attestations de travaux. De plus, SOTAF présente deux attestations de travaux de 2011 de plus de 400 millions de francs Cfa pour un chiffre d'affaires de 41 millions de francs Cfa.

En droit, on ne peut juger sans accorder le droit de défense. C'est ici que ECOAT déclare qu'elle n'est pas en mesure de produire les originaux des attestations réclamées car ils sont avec Agetur-Togo. Le directeur général de ECOAT dit être surpris par le comportement du directeur de Sar Afrique qui ne reconnaît pas avoir travaillé avec lui et lui avoir délivré des attestations. Il pense qu'il y a plutôt un problème entre le personnel de ladite ONG, pour demander « que les attestations ne soient pas prises en compte si elles causent des problèmes ». Quant au patron de SOTAF, il trouve juste que les

surcharges constatées sur certaines attestations qu'il a produites s'expliquent par le fait que c'est pour corriger une erreur de saisie, parce qu'il a lu « construit » à la place de « réhabilité » après la signature. Il n'a mis que du blanco. A l'œil nu, il est constaté chez SOTAF des surcharges ou ratures, et deux polices de caractères sont utilisées à l'intérieur d'un même paragraphe. Ensuite, dans le chiffre d'affaires, il a agi pour réduire le montant des taxes et impôts à payer.

Il a fallu aller au fond des dossiers. Surtout que le patron de l'entreprise ECOAT continue par nier les faits. Là, on tombe dans son offre sur une attestation de bonne fin d'exécution de mai 2010, présumée être délivrée par dame Amy Walla, Directrice des services généraux de l'Ambassade des Etats-Unis à Lomé. Or, dame Amy Walla a véritablement servi à ladite Ambassade, avec le même titre, avant de quitter le Togo courant 2007 pour être arrivée au terme de sa mission. Et lorsqu'il a été demandé



Alaoui Momboza, Directeur Général de l'AGETUR-TOGO

au directeur de ECOAT, Tagba Akpeli, de produire l'original, il est aisément vu que la copie porte la date du 25 mai 2010 apposée à l'aide d'un dateur tandis que l'original porte la date du 25 octobre 2006 indiquée au manuscrit. Problème de conformité.

Enfin, plus d'issue. Le sieur Tagba Akpeli reconnaît avoir, au nom de son entreprise, signé la lettre de soumission pour l'engager à exécuter les travaux du PERI ; le fait étant l'œuvre du directeur et visant à favoriser l'entreprise qu'il dirige, il convient de sanctionner

ECOAT ainsi que ses dirigeants de droit ou de fait. Il s'est donc rétracté. Pendant ce temps, le patron de SOTAF, Kamina Botokinabolon, tentait d'expliquer que les surcharges sont effectuées par ses soins pour corriger une erreur de saisie. Oubliant qu'il n'appartient pas au directeur de SOTAF, au profit de laquelle les attestations sont délivrées, d'y apporter une quelconque correction à l'insu de leur signataire, seul habilité. Plus est, à son argument de payer moins de taxes et impôts, il lui a été opposé que « la minoration de déclaration constitue une fausse déclaration susceptible d'être réprimée » suivant l'article 51 du Code des marchés publics.

Au finish, la décision est tombée depuis le 27 mars 2013 : les entreprises ECOAT Sarl et SOTAF Sarl ont commis des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution; les sanctions d'exclusion des entreprises et de leurs dirigeants sociaux de droit ou

de fait de toute procédure de passation des marchés publics et délégation de service public sont prononcées: ECOAT et son directeur général Tagba Akpeli pour une durée de quatre ans, SOTAF et son directeur général Kamina Botokinabolon pour une durée de trois ans.

En rappel, suivant le décret portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics, le Comité de règlement des différends (CRD) peut recevoir les dénonciations des irrégularités constatées par les parties intéressées ou faites par toute autre personne avant, pendant et après la passation ou l'exécution des marchés publics. Si les faits caractérisent des violations de la réglementation relative à la passation des marchés publics, le président du CRD saisit le Comité soit en formation litiges, soit en formation disciplinaire selon les cas.

Après l'indemnisation des familles et la solution au réseau de la TdE

Le chantier Colombe de la Paix-Lagune de Bè va enfin reprendre

Lancés début octobre pour une durée de huit mois, les travaux de réhabilitation et de bitumage du tronçon Colombe de la Paix-Lagune de Bè, sur le prolongement de l'avenue Maman N'Danida à Lomé, n'en sont qu'à l'étape caniveaux près de six mois après. Au grand dam des usagers. L'excitation du début des ouvriers et le défilé des camions et tracteurs de l'entreprise GER sur le chantier se sont heurtés à un conflit d'héritage des concessions affectées par l'emprise de la voie, a indiqué mercredi après-midi à la presse le ministre des Travaux publics Ninsao Gnofam. Comme si cela ne suffisait pas, c'est le réseau de la Togolaise des Eaux (TdE) qui en a rajouté.

Selon le ministre Gnofam, dans le souci d'avoir des voies qui absorbent davantage de trafic, l'autorité a revu la structure de la voie en la portant de 2x2 voies du projet de départ à 2x3 voies, avec un embranchement de chaque côté. « Naturellement, cela a eu pour conséquence de toucher encore certaines habitations. Il fallait négocier avec les propriétaires et nous accorder sur le prix de l'indemnisation, et les conditions de leur départ sur l'emprise. C'est cela qui a pris du temps », a expliqué le ministre. En plus de ce cas, ajoute-t-il, «... nous sommes tombés sur la canalisation de la TdE, un tuyau de 60 cm de diamètre qui traverse en plein la chaussée qu'il faut également déplacer ». La TdE – cette société perpétuellement endettée – étant dans l'incapacité financière de déplacer son propre



Ninsao Gnofam, Ministre des Travaux publics lors du lancement des travaux

réseau, ce problème va être réglé par une provision accordée à l'entreprise GER. Les choses sérieuses vont certainement reprendre sous peu, à en croire le ministre Gnofam. « Les besoins d'indemnisation sont réglés. L'Etat est allé plus loin en attribuant des parcelles aux ménages affectés derrière le stade de Kégué », précise-t-il. Il ne reste plus qu'aux familles indemnisées de construire leurs maisons. Sur le chantier de GER et son associé CB Génie Civil, les travaux devront se dérouler en trois temps. La première phase consiste à agrandir la voie principale, celle comprise entre la Colombe et la rive sud de la lagune, sur une emprise de 31 mètres, capable de contenir trois voies dans chaque sens. Celles-ci seront munies d'un terre-plein central de 2 mètres de largeur et

de trottoirs de 2 mètres de chaque côté. L'assainissement sera assurée par des caniveaux de 0,80X0,80 destinés à convoyer les eaux vers le canal lagunaire sous une nouvelle voie en béton bitumineux. L'éclairage est pris en charge par des candélabres tout le long et des projecteurs au carrefour aménagé. A mi-chemin entre le giratoire de la Colombe et le canal lagunaire, en plein dans l'ancien dépotoir géant, il est créé une bifurcation vers la droite, d'une emprise de 20,5 mètres. Elle sera constituée de trois voies d'une largeur totale de 10,5 mètres en sens unique qui va se raccorder 300 mètres plus loin à l'avenue de France qui traverse le quartier Doulassamé, avec une enjambée du canal lagunaire. A ce niveau précis, un ouvrage hydraulique de type triple dalot 4X2 d'une portée de



Vue du plan des travaux à réaliser

15 mètres facilitera le raccordement entre la bretelle et l'avenue de France. Dans la fourche des deux voies, il est prévu un parking d'environ 400 mètres carrés et un espace aménagé de 2 553 mètres carrés.

Enfin, la partie de la voie lagunaire qui longe le canal, d'une longueur de 75 mètres linéaires, entre Maman N'Danida et l'avenue de France, sera aménagée sur une emprise de 20,5 mètres pour trois voies en sens unique dirigé sur Maman N'Danida à l'Est. Les caractéristiques techniques restent les mêmes pour toutes les chaussées. Dans la perspective du réaménagement du boulevard Eyadéma, le tronçon sera construit au départ de la Colombe de la Paix en deux chaussées de deux fois trois voies. En outre, le giratoire de la Colombe sera également réaménagé en deux fois trois voies en vue de l'élimination des feux tricolores.

Sur la maquette, la nouvelle voie a tout d'un axe routier moderne aux normes régionales. Avec des espaces verts créés en lieu et place de l'espace lagunaire assaini. En tout, il était prévu que les travaux coûtent 2,517 milliards de francs Cfa au budget de l'Etat, dont 149,376 millions de francs pour le bureau de contrôle groupement AGE CET-BRP/TDI. Aux dires du ministre des Travaux publics, les travaux de réhabilitation, de renforcement, d'assainissement et de modernisation du tronçon Lagune-Colombe de la Paix de l'avenue Maman N'Danida entre dans le cadre du programme d'actions prioritaires en matière d'infrastructures routières du gouvernement. Il a permis d'engager plus de 100 milliards de francs déjà pour une dizaine de chantiers routiers en cours pour la seule ville de Lomé, affirme-t-on officiellement.

En glissement annuel en février

Hausse généralisée de l'indice *Produits alimentaires* sur les marchés de la capitale

Jean Afolabi

Bien que les différents postes de la fonction "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" ont tendance à baisser en février sur les principaux marchés de Lomé par rapport à janvier, ils tous affichés des écarts allant jusqu'à 12,4 de l'indice le même mois il y a un an (glissement annuel). La tête d'affiche est les "Légumes", avec un indice à 120,9 en février contre 107,5 en février 2012. Et pourtant, cet indice chutait de 122,8 en janvier.

L'indice "Poissons et fruits de mer" affichait 139,3 en février dernier sur les marchés de Lomé, contre 128,8 en glissement annuel, soit une hausse de 8,2%. Celui de "Huiles et graisses" a fait un écart de 6,1% et s'est situé à 103,6 en février contre 97,6 en glissement annuel. "Tubercules et plantains" a affiché un indice de 94,0 contre 90,5 il y a un an, soit un écart de 4,8%.

L'indice "Viande" était à 109,4 il y a douze mois. Il s'est situé à 113,3 en février dernier à Lomé, avec un écart de 3,5%. L'indice "Pains et céréales" n'y a pas échappé à 104,6 pour une variation de 2,8%. On est tous d'accord que les produits alimentaires sont partout de plus en plus chers. On serait encore à en rechercher les solutions au bout des douze prochains mois.



Cette flambée est également remarquée au niveau d'autres fonctions telles que "Biens et services divers", "Restaurants et hôtels", "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" ou encore "Enseignement". A tour de rôle, elles ont affiché 6,1%, 5,7%, 2,5% et 5,0% d'écart en février dernier par rapport à la même période de l'année dernière.

On reconnaît à "Santé" une certaine modestie, à l'indice 101,3 en février, avec une baisse de 4,5% en glissement annuel. Encore qu'en variation mensuelle par rapport à janvier déjà, cet indice chutait de 1,5%. L'indice "Transports" voudrait observer la

même démarche, à 117,9 en février pour une baisse de 0,5% en glissement annuel. Mais, on sait les ennuis que les carburants lui créent.

Le problème, c'est les "Communications". A l'indice 102,3 en février, il y a une hausse de 1,5% en glissement annuel. Or cette fonction, on la disait il y a quelques mois de par la compétition engagée par les opérateurs du secteur. Son indice est resté pendant des mois bien en-dessous de 100, à 96,8. Subitement, en janvier, il est passé à 103,5. Avant de chuter légèrement à 102,3 le mois suivant.

Pour la relance du secteur touristique

Remettre les sites d'accueil aux normes et les agréer

* Les tours opérateurs recommencent à proposer la destination Togo dans leur catalogue

En matière de tourisme, le Togo n'est plus qu'autour de 200.000 touristes, chiffres officiels pour 2011. Le pays est très loin de l'objectif de un million, dans le but également de répondre à une démarche communautaire qui devra être de 8,5 millions de touristes à destination de l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) à l'horizon 2020. Entre autres contraintes, l'image dégradée du pays sur les marchés émetteurs, la faiblesse du budget touristique, la difficulté de mobilisation du fonds de promotion touristique, la faible capacité d'accueil à l'intérieur du pays, en dehors de la zone de Lomé... et l'état des sites touristiques, à savoir les hôtels, restaurants, boîtes de nuit. Ces derniers font la nouvelle préoccupation de l'autorité compétente.

En conseil des ministres le mercredi 27 mars 2013, le ministre Christophe Tchao a justement sorti une idée. Il en fait de plus en plus depuis qu'il occupe le poste du tourisme. Son intervention a porté sur l'instauration d'une taxe sur l'agrément et le classement des établissements de tourisme au Togo.

D'après les chiffres de son département, il a été répertoriés en tout 601 hôtels au Togo, 80 restaurants, 61 agences et 15 boîtes de nuits. Pour les besoins de la relance du secteur touristique, et se conformer à la pratique dans les pays voisins, le ministère du Tourisme a initié, en partenariat avec son collègue de l'Economie et des finances, un projet de perception d'une taxe sur l'agrément et le classement des établissements de tourisme. L'objectif étant entre autres de créer des recettes pour le budget général de l'Etat.

Avant d'en arriver à l'agrément et à la taxe, les établissements touristiques se devront d'être dans les normes. Aussi, depuis avril 2012, la Commission nationale d'agrément et de classement des établissements



Christophe P. Tchao, Ministre du Tourisme

touristiques – créée en août 1989 – s'est-elle lancée dans une inspection des sites. A ce jour, 371 dont 252 hôtels ou auberges ont été inspectés. L'objectif est d'arriver à 90 à 95% d'établissements de tourisme inspectés à la fin 2013 et d'en classer 70%. Sur ce qui est déjà fait, un constat général s'impose. A Lomé, les 80 hôtels inspectés sont à mettre aux normes avant d'être classés en 1, 2 ou 3 étoiles. D'autres sont à agréer. La cinquantaine de restaurants inspectés sont également à mettre aux normes avant d'être classés ou agréés. Idem pour la soixantaine d'agences de voyage ou du tourisme inspectés. A Tsévié, sur la douzaine d'hôtels inspectés, cinq nécessitent «de profonds travaux de mise aux normes», l'un est totalement dégradé et doit être entièrement réhabilité avant son agrément.

Sur la douzaine inspectée à Sokodé, deux nécessitent de profonds travaux de rénovation, deux autres ne peuvent ni être agréés ni classés, leurs conception et équipement ne répondent pas, affirme-t-on. C'est le cas également de deux hôtels à Dapaong, et d'un hôtel à Kara, où deux restaurants

doivent être agréés comme maquis après mise aux normes. La commission s'est en outre rendue à Aného, Agbodrafo, Kpalimé et Atakpamé. Il est sans doute à préciser que la commission a pour mission de procéder à une réglementation des activités hôtelières et touristiques, d'homologuer les établissements touristiques avec ceux des autres pays dans le but de les rendre compétitifs, et d'exercer un contrôle en amont et en aval de tous les projets de nouvelles constructions des établissements.

Si le Togo est encore loin d'être une destination phare en Afrique francophone, les tours opérateurs recommencent à la proposer dans leur catalogue, notamment aux clients friands d'un tourisme authentique, affirme-t-on. En 2011, le secteur a fait 15 milliards de francs Cfa de recettes. L'espoir renaît peu à peu chez les acteurs et les opérateurs privés. L'adoption par les autorités d'une Politique nationale du tourisme est la preuve d'un engagement réel dans ce sens. La réhabilitation des infrastructures routières et la construction de nouveaux hôtels en est une autre.

Pour une meilleure gestion des espaces publics

Le projet PEUL canalise les activités commerciales sur la frontière d'Aflao

Conformément à son programme de réhabilitation du patrimoine municipal, dans le cadre des Projets environnement urbain de Lomé (PEUL I & II), la municipalité de Lomé et l'Agence française de développement (Afd) ont procédé, mercredi 3 avril, à l'inauguration des pailloles construites le long de la plage à Kodjoviakopé, un quartier de Lomé, au kilomètre un de la frontière Aflao. Au total, quatre pailloles d'une valeur de 21 696 000 millions de francs Cfa ont été construites le long de la plage de Kodjoviakopé. D'une superficie de 120 m² chacune, elles constituent des espaces de restauration, de détente ou de loisir, équipés en électricité, eau et toilettes écologiques.

L'objectif principal de ce programme d'aménagement est d'embellir la plage de Lomé à l'instar de celle des grandes villes côtières par une opération visant à produire des plus-values financières à la municipalité, a indiqué l'Afd. Ce programme, qui est une initiative expérimentale, devrait permettre à la Mairie de Lomé notamment de maîtriser la gestion des activités commerciales ayant lieu sur le domaine public, de maîtriser l'hygiène et l'assainissement à la plage de Lomé à des fins



Une des pailloles construites par l'Afd

environnementales et touristiques, de créer des espaces commerciaux spécifiques, décents et réglementés aux opérateurs économiques de la ville pour accroître leurs activités, et d'améliorer le recouvrement des taxes et loyers perçus sur les opérateurs économiques.

Cette activité entre dans le cadre d'un projet plus large d'aménagement de la ville visant à mieux maîtriser l'occupation des espaces publics par les opérateurs économiques. A partir de cette expérimentation, la municipalité de Lomé envisage répliquer ce mode d'occupation commerciale de l'espace public à l'ensemble des opérateurs économiques souhaitant investir (coûts d'installation

incombant aux futurs exploitants) et exploiter ce type d'installation selon le cahier des charges établi par la municipalité. Les engagements respectifs des deux parties prenantes sont régis par un contrat de bail signé entre la Mairie et les opérateurs économiques.

En rappel, les Projets environnement urbain de Lomé (PEUL I & II), financés à hauteur de 13 millions d'euros (soit environ 8,5 milliards de francs) par l'Afd, visent à lutter efficacement contre les inondations, à mettre en place une filière intégrée de gestion des déchets solides et enfin, à améliorer les capacités de mobilisation financière de la municipalité de Lomé.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

22,5 milliards Cfa de prêts enregistrés par la place Togo

En tout 22,500 milliards de francs Cfa de prêts, contre 13,000 milliards pour les emprunts, ont été enregistrés par les banques de la place Togo au cours de la période du 20 au 25 mars 2013. Ces opérations sont effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) où un total de 114,462 milliards ont enregistré dans six des huit pays en termes de prêts, et autant pour les emprunts.

Les prêts au Togo sont notamment à une semaine pour 16,000 milliards et à un mois pour 2,000 milliards. Les emprunts sont entre autres à deux semaines pour 7,000 milliards. A une semaine, les prêts sont assortis d'un taux moyen pondéré de 3,29%

et d'un taux minimum de 2,75%. Le taux maximum ressortait à 6,00%. A deux semaines, les emprunts sont assortis des mêmes taux respectivement de 5,40%, de 4,50% et de 7,00%. A un mois, ces mêmes taux sont fixés à 5,33% pour le moyen pondéré, à 5,25% pour le minimum et à 5,50% pour le maximum.

En termes d'emprunts, les banques du Sénégal ont le plus enregistré, à 45,300 milliards. Ils sont également à un jour pour 10,000 milliards. A cette échéance, le taux moyen pondéré ressortait à 3,61%, le taux minimum à 3,25% et le maximum à 3,75%. Quant aux banques du Mali et du Niger, elles n'ont enregistré aucune opération.

Après le Sénégal, les banques du Burkina Faso ont enregistré, au cours de la même période, des emprunts à 40,000 milliards, contre 9,000 milliards pour les prêts. Ces derniers sont notamment à six mois pour 3,000 milliards. A cette échéance, le taux moyen pondéré, le minimum et le maximum sont tous fixés à 5,10%.

En termes de prêts, la Côte d'Ivoire en a enregistré le plus, à 62,400 milliards, contre 12,162 milliards pour les emprunts. Le Bénin a fait 0,500 milliard et 3,000 milliards respectivement pour les prêts et les emprunts. Tandis la Guinée-Bissau a fait 0,262 milliard et 1,000 milliard pour les mêmes opérations.

FOOTBALL/

Six chez les Lions Indomptables ?

L'information paraît peut plausible mais c'est ce qu'annonce le journal camerounais camfoot.com, une publication en ligne dans son édition du 28 mars dernier.

Selon le journal, Didier Six, le sélectionneur des Eperviers du Togo qui a passé quelques jours de plus à Yaoundé après la défaite des Eperviers face aux Lions Indomptables, le 23 mars dernier en match comptant pour la 3e journée des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, aurait discuté avec les autorités camerounaises sur son "éventuel recrutement" en lieu et place de Jean Paul Akono.

Didier Six qui devrait normalement rentrer avec le reste de la délégation togolaise après la défaite contre les Lions Indomptables avait raté son vol, pour avoir passé une nuit arrosée. "Certes, l'on l'avait vu discuter avec Joseph Antoine Bell, Roger Milla ou encore Prosper Abega, mais de là à tirer la conclusion selon laquelle, les autorités camerounaises souhaiteraient le recruter nous paraît



peu probable", avance une source proche de la Fédération Togolaise de Football. Depuis la participation du Togo à la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013, le technicien français

ne fait plus l'unanimité même dans le vestiaire. Et la non sélection de l'attaquant Emmanuel Adebayor et du goal Kossi Agassa pour le match contre le Cameroun a fini par entamer le peu de crédit qui

lui reste aux yeux du public sportif togolais qui réclame d'ailleurs son départ. Mais l'ancien champion d'Europe dont le contrat court jusqu'en janvier 2014 ne compte pas démissionner.

Man City : Yaya Touré sur le point de signer un chèque de 13 M€

Joueur-clé de Manchester City, Yaya Touré avait laissé planer le doute sur son avenir, frustré par l'incapacité des Citizens à briller sur la scène européenne. Mais aujourd'hui, le milieu ivoirien serait tout proche de prolonger son contrat.

«Yaya restera ici pendant un bon bout de temps. Yaya est l'un des meilleurs joueurs au monde, et il restera ici pour encore trois, quatre, ou cinq ans, je n'en sais rien. Mais en tout cas, un bon bout de temps !» Interrogé sur l'intérêt supposé d'équipes telles que Chelsea ou Monaco pour Yaya Touré, Roberto Mancini avait clairement invité ces écuries à passer leur chemin dans ce dossier.

Pierre angulaire du onze de départ manucien, l'ancien Blaugrana est-il pour autant sur la même lon-

gueur d'onde que son coach ? Selon The Sun, la réponse est oui. Le tabloïd anglais affirme en effet que Touré serait sur le point de parapher un nouveau contrat de quatre ans avec le champion d'Angleterre en titre avec un beau chèque à la clé.

En clair, le Mancunien signerait un bail jusqu'en 2017 avec un salaire hebdomadaire de 258 000€ à la clé, soit des émoluments annuels légèrement supérieurs à 13,4 M€. Une revalorisation qui le placerait pour le coup juste der-



rière les 14 M€ de Zlatan Ibrahimovic au PSG. Un beau cadeau d'anniversaire avant l'heure pour Touré.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le Bayern et le Real confiants pour les demi-finales, ce sera compliqué pour le PSG

L'explosion de joie du Parc des Princes lorsque Blaise Matuidi égalisait en fin de rencontre face au FC Barcelone (2-2) pourrait être de courte durée, les probabilités de se qualifier pour les demi-finales de la Ligue des Champions penchent pour le FC Barcelone. Le Bayern Munich et le Real Madrid peuvent être confiants. Rien n'est joué en revanche entre Malaga et le Borussia Dortmund.

Buteur mais suspendu pour le quart de finale retour de la Ligue des Champions face au FC Barcelone, Blaise Matuidi symbolise les deux visages du PSG. Ravi d'avoir tenu en échec le Barça au Parc des Princes mardi soir (2-2), mais conscient que le club blaugrana sera intraitable mercredi prochain au Camp Nou. Avec, peut-être, le retour de Lionel Messi, le club entretient le doute.

Les dirigeants parisiens se veulent optimistes. Si Carlo Ancelotti fait grise mine, "ce n'est pas un bon résultat" juge-t-il, le directeur sportif Leonardo se dit "très, très fier de ses joueurs", tandis que Nasser Al-Khelaifi s'estime "fier et très confiant pour le match retour". Le Barça a pourtant 75% de chances de se



qualifier pour le tour suivant.

Les chances sont encore plus

grandes pour le Real Madrid, large vainqueur de Galatasaray mercredi

soir à Santiago-Bernabeu (3-0). Avec cette confortable avance, les Madrilènes peuvent difficilement laisser échapper leur ticket. Vainqueur mais méfiant, le Bayern Munich a disposé de la Juventus Turin à l'Allianz Arena (2-0). Si les coéquipiers de Franck Ribéry ne veulent pas céder à l'euphorie, ils ont tout de même fait un grand pas vers une demi-finale.

Le suspense reste en revanche total entre Malaga et le Borussia Dortmund (0-0) qui conservent toutes leurs chances de qualification. Seule équipe invaincue en C1, le Borussia, dominateur mercredi soir part favori, mais Malaga, qui sera ensuite privé de toute compétition européenne jusqu'en 2017 compte bien jouer son baroud d'honneur jusqu'au bout.

MADAGASCAR/

Madagascar organisera la finale de l'Afro-basket U16 masculin

Madagascar a été choisie par la fédération Internationale de Basket-ball Afrique (FIBA Afrique) pour organiser et abriter la finale de l'Afrobasket U16 masculin (catégorie moins de 16 ans) de cette année, a-t-on appris mercredi de la Fédération malgache de basket-ball.

Pour la troisième fois après l'organisation de l'Afrobasket féminin en octobre 2009 et l'Afrobasket masculin en août 2011, Madagascar va encore relever le défi en abritant cet événement d'envergure. Les deux grands pays maghrébains dont la Tunisie et l'Egypte avec Madagascar se sont battus pour héberger cette compétition mais la Grande Ile l'a remporté du fait de son expérience pour les deux autres Afrobasket.

Il ne reste plus qu'à définir la date de cette compétition sur le terrain malgache, qui devrait se passer entre la période de 28 juin et le 7 juillet prochain.

CAMEROUN/

Iya Mohmed pourrait ne pas se représenter à la FECAFOOT

Selon toute vraisemblance, Iya Mohammed, président sortant de la Fédération camerounaise de football, sera non partant pour un cinquième mandat. Alors que la présidentielle est annoncée pour le 25 mai prochain, il aurait décidé de se retirer de la course à sa succession, suite à sa mise en cause pour la gestion de la Sodocoton, la société qu'il manage depuis près de trois décennies.

Le vendredi 29 mars dernier, le Conseil de discipline budgétaire et financière (Consup) du ministère en charge du Contrôle supérieur de l'Etat a publié un communiqué dans lequel Iya Mohammed, DG de la Société de développement de Coton (Sodocoton) a été reconnu coupable de vingt fautes de gestion et par conséquent débiteur de 9 milliards de Fcfa (somme représentant le préjudice financier subi par l'entreprise de son fait). Il écope également d'une amende spéciale de 2 millions de Fcfa et il est aussi "prononcé à son endroit, une déchéance valant interdiction pour une durée de sept ans, d'être responsable de l'administration ou de la gestion des services publics ou des entreprises d'Etat à quelques titres que ce soit.

BENIN/

Mystère autour d'un match Guinée Equatoriale-Bénin

En dehors des dates FIFA, un match entre la Guinée Equatoriale et le Bénin a eu lieu le 17 mars dernier à Malabo. Le Nzalang Nacional s'est imposé face à une fausse sélection des Ecureuils composée de joueurs étrangers (3-0). Retour sur une histoire à l'africaine.

Première pour le moins cocasse pour Andoni Goikoetxea. Le nouveau sélectionneur espagnol de la Guinée Equatoriale a battu le Bénin (3-0) en amical le 17 mars dernier à Malabo pour ses débuts à la tête de l'équipe nationale. Mais, cette formation béninoise semble être une fausse sélection composée de joueurs qui ne font pas partie de la vraie sélection entraînée par Manuel Amoros, relayé So Foot.

Car pendant ce temps-là, la vraie sélection du Bénin avait organisé un stage de préparation à Marseille en vue du match comptant pour la 3e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 face à l'Algérie perdu 3-1 à Blida. La preuve vient du défenseur de Clermont Emmanuel Imorou qui a posté sur compte Twitter "Départ pour Marseille pour rejoindre la sélection", le 18 mars dernier. Ce n'est pas la première fois que des matchs fantômes touchent une sélection africaine de football.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ AUTONOME DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, D'UN RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE ET D'UN COMPTABLE DE LA SOCIÉTÉ AUTONOME DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER (SAFER)

N° _____/SAFER/CA/2013

Le conseil d'administration de la société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER) lance un appel à candidatures pour le recrutement des personnes, hommes ou femmes, de nationalité togolaise, remplissant les conditions ci-après, pour occuper les postes de responsable administratif et financier, de responsable de l'audit interne et d'un comptable de la SAFER.

I - RESPONSABILITES ET PROFILS DES CANDIDAT (E) S

*POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

A. RESPONSABILITES

Le responsable administratif et financier travaille sous l'autorité du directeur de la SAFER. Dans ce cadre, il/elle effectue les tâches suivantes :

- contribuer à la préparation des manuels de procédures, des rapports financiers annuels et semestriels;
- préparer l'élaboration des contrats (prestations de services, sous-traitance...);
- préparer les budgets annuels, les dossiers d'appel d'offres et les autres documents administratifs relatifs à l'exécution de la prestation dans le respect des procédures et de la législation en vigueur;
- réaliser la comptabilité en accord avec les procédures approuvées par la SAFER;
- assurer le planning financier et la gestion de la trésorerie et des approvisionnements;
- veiller au respect des procédures de la SAFER ;
- veiller au respect des textes réglementaires en matière de passation et de gestion des marchés, aussi bien pour le fond que pour la forme;
- préparer pour la société, avec le responsable, tous les documents comptables relatifs au programme d'entretien routier;
- contribuer à l'élaboration des rapports d'avancement, notamment en matière comptable et financière, et à leur conformité aux canevas en vigueur à la SAFER (rapports financiers et comptables mensuels, états de caisse, gestion des pièces justificatives de dépenses, inventaire physique, etc...);
- traiter les dossiers administratifs (demandes d'exonération, dossiers complets pour les achats d'équipements et de fournitures, démarches auprès des fournisseurs);
- assurer le classement et la bonne tenue des dossiers selon les modalités et la charte de la SAFER;
- assurer toutes les tâches classiques d'un responsable administratif et financier.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie ;
- avoir cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'administration/finance/comptabilité ;
- être compétent en procédures des marchés publics ;
- disposer d'aptitude en gestion financière et comptable ;
- avoir des qualités de planification et d'organisation ;
- disposer d'une bonne capacité de communication ;
- disposer de bonnes qualités rédactionnelles en français ;
- avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique (Microsoft office, environnement Windows, logiciels comptables, ...);
- jouir d'une bonne moralité.

*POSTE DE RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE

A. RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité directe du directeur de la SAFER, l'auditeur interne a pour mission de veiller à l'efficacité du système de contrôle interne, au respect des lois, des règlements et des procédures, à la qualité de l'information financière et opérationnelle et à la sauvegarde et la protection du patrimoine de la SAFER. A ce titre, il est chargé de :

- exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne;
- veiller à ce que les procédures appliquées soient conformes aux manuels des procédures de la SAFER et aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention particulière, notamment au respect de pratiques saines en matière de gestion financière ;
- s'assurer que toutes les ressources de la société ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement, dans un souci de transparence, d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été allouées. Une attention particulière sera également portée sur les ressources exceptionnelles ;
- identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer les mesures appropriées pour y remédier ;
- évaluer le système de contrôle interne lié à l'efficacité et à l'efficacité de l'exécution des activités de la SAFER;

- contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités de la SAFER, en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles;
- auditer les services administratifs, comptables et financiers des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités de la SAFER et cela en conformité avec les termes légaux de leur collaboration avec la SAFER ;
- réaliser des inspections physiques des acquisitions de biens de la SAFER;
- examiner les dossiers de passation de marchés pour s'assurer du respect des principes de transparence; d'économie et d'efficacité et leur conformité selon le Règlement Financier de la SAFER ;
- vérifier si les fonds de la SAFER ont été dépensés aux fins pour lesquelles ils ont été décaissés et si les pièces justificatives ont été bien conservées;
- s'assurer que les biens, services et travaux financés ont été acquis en respect des procédures de passation des marchés conformément aux dispositions du règlement financier et du manuel de procédures de gestion financière; les contrôles sur la passation des marchés porteront entre autres sur les documents d'appels d'offres, les offres, les invitations ou les comparaisons des CV pour les consultants individuels, des termes de référence, les rapports de dépouillement et d'évaluation des offres, les PV de réception des services, travaux ou biens, les méthodes de passation des marchés utilisées par rapport aux clauses indiquées dans le règlement financier.
- vérifier l'éligibilité des dépenses (justification des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles...);
- mener des contrôles inopinés ;
- s'assurer que les recommandations des auditeurs externes sont prises en compte et dûment exécutées par les structures ayant la charge de leur mise en œuvre ;
- recommander, le cas échéant, des mesures adéquates d'amélioration des procédures permettant un fonctionnement efficace de la SAFER ;
- travailler en collaboration avec les auditeurs externes et planifier leurs interventions;
- exécuter toutes autres tâches qui, dans le cadre de ses fonctions, lui seront confiées par le directeur, le président du conseil de surveillance ou le président du conseil d'administration de la SAFER.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie. Un diplôme supérieur en audit est un atout ;
- avoir au moins cinq ans (05) d'expérience professionnelle dans les domaines de l'audit financier, comptable et organisationnel ; expériences d'audit acquises en cabinet d'expertise comptable et d'audit, en entreprise privée de renom ou dans une institution de renommée internationale ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- faire montre d'une bonne capacité d'analyse, de communication et en rédaction des rapports;
- avoir une parfaite connaissance du français (parlé et écrit) ;
- avoir une bonne connaissance de l'environnement fiscal pétrolier.

Autres considérations :

- être de bonne moralité ;
- être très motivé, rigoureux et engagé ;
- avoir d'excellents atouts en communication ;
- être apte à travailler sous pression et au-delà des heures de travail.

*POSTE DE COMPTABLE

A. RESPONSABILITES

Sous la supervision du responsable du service administratif et financier, le comptable sera chargé de :

- tenir la comptabilité générale, analytique, budgétaire des programmes;
- veiller à l'application du contrôle interne dans les opérations qui lui sont confiées ;
- assurer le classement des pièces justificatives ;
- justifier les dépenses en attente de règlement ;
- établir mensuellement le rapprochement bancaire;
- participer à l'élaboration des rapports financiers périodiques ;
- préparer les audits, y participer et mettre en œuvre les recommandations qui en découlent ;
- participer à la clôture des comptes et la préparation des états financiers ;
- exécuter toute autre tâche à lui confiée par son supérieur qui entre dans le champ de ses compétences.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie ;

- avoir cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'administration/finance/comptabilité ;
- avoir des expériences dans la préparation des rapports financiers ;
- pouvoir travailler sous pression et faire face à plusieurs urgences à la fois ;
- posséder d'excellentes qualités personnelles et être capable de garder une attitude professionnelle et orientée vers le service ;
- avoir de l'expérience dans la préparation des prévisions budgétaires;
- maîtriser les applications de MS Office ;
- avoir une expérience dans le travail avec le logiciel SAARI, ou un logiciel comptable similaire est un avantage.

Exigences du poste

- être méthodique et rigoureux dans le traitement des dossiers ;
- avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- être de bonne moralité, discret et discipliné ;
- avoir une capacité à travailler en équipe et sous pression ;
- être déterminé(e) et avoir une volonté à relever les défis.

II - CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

- une lettre où le postulant développe ses motivations et attentes adressée au président du conseil d'administration de la SAFER. Cette lettre doit comporter l'adresse postale et les coordonnées téléphoniques et E-mail du (de la) candidat(e) ;
- le curriculum vitae détaillé et certifié par le (la) candidat(e), daté et signé;
- les copies certifiées conformes des diplômes ;
- un acte de naissance, et un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- les attestations des postes antérieurement occupés pour lesquels le candidat juge qu'il lui confèrent des atouts majeurs pour être qualifié pour le poste de responsable administratif et financier, responsable de l'audit interne ou de comptable de la SAFER ;
- les recommandations, adresses et contacts de 3 personnes de références ;
- une copie du certificat de nationalité togolaise.

III - DATE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, sous pli fermé, adressés au président du conseil d'administration de la SAFER, seront déposés au secrétariat de la direction des affaires communes au ministère des travaux publics, 3ème étage Porte no. 309, immeuble de l'équipement, Tel. 22 23 14 71 au plus tard le mardi 16 avril 2013 à 8 heures 30 minutes TU, avec la mention «Candidature au poste de responsable administratif et financier de la SAFER» ou «Candidature au poste de responsable de l'audit interne de la SAFER» ou «Candidature au poste de comptable de la SAFER». L'enveloppe extérieure portera, outre le titre et adresse du destinataire, en haut et à gauche, la mention « AN'OUVRIER QU'EN SEANCE ».

L'ouverture des plis arrivés dans les délais prescrits aura lieu le mardi 16 avril 2013 à 09 heures 00 minute TU, dans la salle de réunion du cabinet du ministère des travaux publics, en présence des candidats qui le souhaitent.

IV - PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de dépouillement des candidatures et de sélection est confiée à un cabinet conseil spécialisé en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines. Elle se fera en deux phases :

- présélection d'une liste de dix (10) candidats sur la base de l'analyse des dossiers,
- entretiens d'appréciation et d'évaluation des candidats présélectionnés.

La combinaison des deux évaluations résultant de l'analyse des dossiers et des entretiens aboutira à la sélection de trois (03) meilleurs candidats qui seront proposés au conseil d'administration en vue du recrutement des candidats conformément à l'article 31 du décret no. 2012-013/PR du 26 mars 2012 portant création de la SAFER.

V - REMUNERATION

La rémunération et les avantages des trois (03) postes sont comparables aux traitements types des sociétés privées pour des postes similaires.

VI - PRISE DE FONCTION

La date probable de prise de fonction est fixée au lundi 03 juin 2013.

Fait à Lomé, le

Le président du conseil d'administration de la SAFER

Afanou Kodjo Théophile LOCOH

Société

Ces hommes qui exercent les métiers de femme

Ce n'est peut-être pas un évènement. Les métiers traditionnellement réservés aux femmes mais pratiqués par des hommes. La coiffure, le tatouage, la pose de cils et de faux ongles, sont entre autres, de « bonnes affaires » que se font des hommes avec des femmes. Ces hommes comme tous les autres se retrouvent un peu partout.

Etonam Sossou

« Il n'y a pas de sot métier », dit-on. Ainsi, une activité pour peu qu'elle permette de vivre, de s'épanouir, de se réaliser... est toujours la bienvenue. Cette réalité, beaucoup de jeunes togolais en sont, de plus en plus, conscients. La génération métier pour femme ou pour homme est donc bien révolue. « Ce ne sont d'ailleurs que des préjugés », lance un vendeur de boucles d'oreilles au grand marché. Plusieurs d'entre eux exercent de « petits commerces » qui leur permettent de subvenir à leur besoin. Même les commerces traditionnellement réservés aux femmes. Et, ce sont des hommes qui en exercent pour illuminer la beauté des femmes. Pas

gratuitement. Ainsi, il n'est plus rare de voir des hommes faire uniquement la coiffure pour femmes : tissages, tresses, nattes, coupes. Dans un salon de coiffure appartenant à un homme à Lomé, les femmes se disputent la place. Toutes sont là pour se faire belles. Certaines pour mettre des tissages, d'autres pour placer des ongles. A la question de comprendre pourquoi le choix de ce salon de coiffure, une d'entre elles répond : « Le travail des hommes est sans débat ». Et puis, renchérit-elle : « Ils prennent le soin et tout le temps qu'il faut pour te rendre belle ».

Une opinion qui n'est pas partagée par Clémentine qui argue, elle, qu'elle préfère les salons de coiffures des hommes pour éviter les commérages. Dans



tous les cas, la flopée des hommes dans un tel domaine n'est plus à démontrer. Benoît vend des « dessous féminins » au grand marché de Lomé.

Beaucoup de réalisation dans la vente des « dessous de femmes »

Depuis 7 ans, il s'est adonné à ce commerce, qui de nos jours, lui a permis de faire des affaires juteuses. Le seul comportement qu'il déplore est la mesquinerie des femmes. « Il est très dur de vendre des articles féminins. Les femmes sont mesquines. Et il arrive même qu'elles vous offensent si toutefois vous ne vous entendez pas sur le prix. On est obligé de supporter. J'estime que tout cela fait partie du commerce », a-t-il expliqué. Benoît est à l'aise dans la vente de dessous qui pourtant est mal perçue par beaucoup de personnes. Des femmes se retiennent d'acheter des

slips en public. « Elles ont honte », déclare-t-il. Sauf que les jeunes filles et les jeunes dames ne s'en offusquent pas. Sans gêne, elles vérifient et essaient quelques fois avant de s'en procurer. Les prix vont de 200 à 500 FCFA pour les slips et de 500 à 800 FCFA pour les soutiens gorges et les bretelles. Le jeune commerçant confie qu'il peut encaisser des bénéfices allant de 5000 FCFA à plus par jour. Il ajoute qu'il aime pratiquer son petit commerce dans une charrette en plein marché. Il est connu et reçoit tous les jours de nouvelles clientes parce que dit-il : « Je suis très sympa et taquin. Et les femmes n'adorent que ça ».

Que dire des tatouages et cils

qu'elles n'oublient pas de se faire appliquer après l'achat des dessous !

José est calligraphe et dessinateur de formation. Depuis l'avènement des tatouages, il a abandonné son précédent métier pour se consacrer à la beauté de la femme. Des va-et-vient de femmes ne manquent jamais dans son « atelier ». Un banc tacheté de noir tanshia, le produit qu'il dilue avec un autre liquide pour tatouer les sourcils est rangé près d'une table. Des produits Tanshia, des lames, de l'alcool y sont aussi déposés. Un jeune apprenti dont le rôle est de « tailler les sourcils » des femmes exécute avec empressement cette mission. Après ce passage, elles rejoignent José qui met les tatouages. Une petite graine de beauté est aussi imprimée près de lèvres supérieures. De faux cils et de faux ongles sont aussi placés. José justifie son choix pour ce métier par ce qu'il trouve qu'il lui rapporte beaucoup. « C'est plus rentable. Il est vrai que nous le faisons moins cher, mais il nous rapporte beaucoup », dit-il. Ce sont des dizaines de femmes qui fréquentent par jour l'atelier à raison de 100 FCFA le tatouage et 500 FCFA les dessins sur les mains et les pieds.

Economie

Trop de vendeurs tuent le commerce

Quand tout le monde se met à vendre, le nombre d'acheteurs diminue et certains vendeurs sont obligés de consommer leurs produits, de faire le troc ou de vendre à crédit

Tôt le matin dès le lever du jour, de nombreux vendeurs prennent d'assaut les rues et marchés. Ils sont tous pressés d'étaler leurs produits, pour s'arracher la clientèle des premières heures du jour. Ce petit commerce qui relève souvent du secteur informel, nourrit de nombreuses familles qui n'ont pas d'emploi. Petits boutiques de fortune, petits marchés clandestins

commerces de plus en plus minimes et aléatoires. Dans les marchés principalement, les vendeurs des vivres frais ne font pas toujours de bonnes affaires. Généralement, ils liquident au rabais leurs produits périssables jusque tard dans la soirée. Quand ils ne les écoulent pas et qu'ils n'ont aucun moyen pour les conserver au frais, pour ne pas tout perdre, ils font bouillir

du sucre, du riz ou des kilos de poissons ou de viande pour la provision de la semaine ». En recourant à cette forme de négoce, les vendeurs doivent souvent se mettre d'accord sur la quantité et la valeur des marchandises à mettre en gage.

Vendre à crédit

La difficulté de trouver la clientèle pousse par ailleurs certains, des



sont érigés partout le long des principales avenues, rues et ruelles. Devant les habitations, des familles vendent sur de petites tables des produits de consommation courante : pain, sucre, ... Dans les marchés publics, même les allées sont occupées par des vendeurs qui étalent leur marchandise à même le sol.

Le petit commerce a pignon sur rue dans presque toutes les grandes villes où, selon certaines statistiques, plus de la moitié de la population est confrontée au problème de chômage. Mais quand les vendeurs deviennent si nombreux, les affaires ne marchent pas bien et les revenus de ces petits

les marmites pour nourrir leurs familles.

Les marchands de chaussures, des vêtements et autres produits manufacturés font, eux, de plus en plus de prêt sur gages quand ils connaissent la mévente. Car, s'ils ne vendent pas ils ne peuvent pas manger. Veuve et mère de famille nombreuse, Dopé qui éprouve aussi de la peine à trouver la clientèle pour les différentes variétés de tissus pagne qu'elle commercialise, s'en est accommodée. « Chaque week-end, dit-elle, je dépose comme garantie deux, trois voire quatre pièces de tissus pour avoir des bols de maïs,

femmes dans la plupart des cas, à proposer leur marchandise à crédit. Certains vendeurs pensent que ce mode de vente est plus rentable. Car l'acheteur qui accepte un produit à crédit, le paye à l'échéance convenue à un prix plus élevé que s'il ne l'avait acheté cash. Un tissu pagne vendu cash à 12 000 FCFA par exemple revient à 15 000 FCFA s'il est pris à crédit.

Mais, de nombreux vendeurs ont constaté que ce mode de vente peut se révéler un couteau à double tranchant. Tombés entre les mains des clients insolubles, beaucoup ont en effet perdu de la sorte, leur petit fonds de commerce...

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1158 DE LOTO BENZ DU 27 MARS 2013

Ce mercredi 03 Avril 2013, nous assistons au tirage de Loto Benz qui porte aujourd'hui le N°1159.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, ce sont les villes de **KPALIME, NOTSE et LOME** qui se sont illustrées par les gros qui y ont été gagnés.

Les points de vente 2110, 2138, 2212, 2281 et 4051 basé respectivement à **BADOU, NOTSE et KAPALIME** ont recensé chacun un lot de 500.000 F CFA.

A **LOME**, nous avons enregistré un lot de 500.000 F CFA, trois lots de 750.000 F CFA, un gros lot de 1.000.000 F CFA, deux gros lots de 1.250.000 F CFA et un super gros lot de 2.000.000 F CFA auprès des opérateurs 3121, 3739, 5603, 6456, 8628, 7759, 3118 et 8157.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1159 de LOTO BENZ du mercredi 03 Avril 2013

Numéro de base

48

12

85

83

50